



CONCOURS

« Concours Fringale estivale Marché Bonichoix »

Règlement de participation

Le Concours « **Concours Fringale estivale Marché Bonichoix** » (le « **Concours** ») se déroule auprès des magasins Marché Bonichoix du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick (chacun, un « **Magasin Participant** », et collectivement, les « **Magasins Participants** »). Il est organisé par Sobeys Capital Incorpérée (l'« **Organisateur du Concours** »).

Le concours se déroule du 25 juillet 2026 à 00 h 00 (HE) jusqu'au 23 août 2026 à 23 h 59 (HE) (la « **Période du Concours** »).

1. ADMISSIBILITÉ

POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU CONCOURS, vous devez :

- Être un résident Du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick;
- Avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province respective de résidence au moment de votre participation au Concours.

EXCLUSIONS : Les employés, représentants et/ou agents de l'Organisateur du Concours, de leurs sociétés mères, filiales ou affiliées, des magasins Marché Bonichoix, du Fournisseur de Prix et de ses agences de publicité ou de promotion, du Commanditaire Présentateur ainsi que de toute autre entité participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution du Concours (collectivement, les « **Parties concernées** »), ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel Participant exclu est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate (chacun, un « **Participant exclu** »). Pour les fins du Règlement du Concours (le « **Règlement** »), le terme « famille immédiate » englobe le père, la mère, le frère, la sœur, l'enfant, le mari, la femme ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait d'un Participant exclu.

Pour fins de clarté, un Participant admissible qui n'est pas un Participant exclu est ci-après désigné comme un « **Participant** ».

2. COMMENT PARTICIPER

PARTICIPATION SANS ACHAT

Aucun achat requis. Pour participer au Concours sans effectuer d'achat, vous devez rédiger une lettre manuscrite originale de cinquante (50) mots ou plus nous expliquant pourquoi vous aimez magasiner chez Marché Bonichoix. Veuillez indiquer dans la lettre votre nom, prénom, adresse postale, ville, code postal et votre numéro de téléphone, ainsi que votre adresse courriel (si possible) dans une enveloppe. Vous pouvez déposer votre lettre au comptoir de service, avec la mention du nom du Concours, à l'attention de « Concours Fringale estivale Marché Bonichoix » (la « participation sans achat »). La Demande de participation sans achat devra être reçue par les représentants du Magasin Participant au plus tard le dernier jour de la Période du Concours, le 23 août 2026, à la fermeture du Magasin Participant. Compte tenu de l'horaire de livraison variable du courrier postal, le moment de la réception d'une Demande de participation sera déterminé à la seule discrétion des représentants du Magasin Participant. Chaque lettre remplie correctement est considérée comme une "Participation". En soumettant une Demande de participant sans achat, l'Organisateur du Concours considère que vous avez lu et accepté le présent Règlement et que vous acceptez de vous conformer aux exigences de la Demande de participation sans achat de ce Règlement.

Limite d'une (1) Demande de participation sans achat par jour pendant la Période du Concours. La Demande de participation sans achat aura les mêmes chances de gagner que la Participation avec achat.

PARTICIPATION AVEC ACHAT

1. Un (1) bulletin de participation est remis à une personne pour chaque tranche de trente dollars (30 \$ CAD) dépensée dans le magasin participant durant la période du concours, pour tout achat de marchandise, à l'exclusion des produits du tabac, des billets de loterie, des titres de transport, des cartes-cadeaux et de tout autre produit dont la vente ou la promotion est interdite par la loi.

2. Remplissez correctement le bulletin de participation en y écrivant : noms, adresse complète, numéro de téléphone, courriel, âge et répondre correctement à la question d'habileté mathématique;

3. Déposez ce bulletin de participation dans la boîte à Tirage prévue à cet effet au comptoir de service du Magasin Participant au plus tard le 23 août 2026 avant la fermeture du Magasin Participant. Chaque bulletin rempli correctement est considéré comme une "**Participation**".

Aucun fac-similé ni aucune reproduction manuelle ou mécanique du bulletin de participation officiel du Concours ne seront acceptés pour le Tirage.

En soumettant une Participation avec achat, l'Organisateur du Concours considère que vous avez lu et accepté le présent Règlement et que vous acceptez de vous conformer aux exigences de la Demande de participation avec achat de ce Règlement.

Les Demandes de participations sans achat et les Participations avec achat sont collectivement désignées comme les « **Participations** ».

3. LES PRIX ET LEUR VALEUR APPROXIMATIVE

Il y a quarante-trois (43) prix à gagner, soit un (1) par magasin, chacun consistant en des produits alimentaires du Marché Bonichoix et une glacière Sail de 42 L, d'une valeur approximative de cinq cents dollars (500 \$ CA).

La valeur totale approximative des prix offerts dans le cadre de ce concours est de vingt-un mille cinq cents dollars (21 500 \$ CA).

REMARQUES SUR LES PRIX

GÉNÉRALITÉS. Il est possible que les Prix ne soient pas identiques aux photos et images utilisées dans le matériel publicitaire et promotionnel du Concours, notamment les publicités imprimées, les sites Internet et la bannière publicitaire électronique. Chaque Prix doit être accepté (i) « TEL QUEL », SANS GARANTIE DE QUELQUE SORTE, expresse ou implicite, et (ii) ne peut être ni modifié, ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent (sauf si l'Organisateur du Concours ne l'autorise explicitement, à sa discrétion exclusive). Le Prix sera décerné uniquement à la personne dont le nom complet est inscrit. Aucune substitution de Prix ne sera possible, sauf à la discrétion de l'Organisateur du Concours. La différence entre la valeur approximative du Prix et la valeur réelle du Prix lorsqu'il est remis au gagnant ne sera pas attribuée.

4. TIRAGE

Un (1) tirage (le « Tirage ») aura lieu le lundi 24 août 2026 à environ 11 h, heure de l'Est (HE), dans les magasins participants. Lors du Tirage, quarante-trois (43) participants seront sélectionnés de façon aléatoire parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la période du concours, au moment du Tirage (chacun, un « participant sélectionné », collectivement, les « participants sélectionnés »).

Les gagnants sont responsables de récupérer leur prix en magasin.

Limite d'un (1) prix par participant sélectionné, par ménage, pour toute la période du concours.

CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

L'Organisateur du Concours ou son représentant désigné tentera au moins à deux (2) reprises de contacter par courriel et/ou par téléphone le Participant Sélectionné au moyen des coordonnées indiquées sur le bulletin de participation.

Chaque Participant sélectionné aura sept (7) jours suivant la première communication pour contacter l'Organisateur du Concours ou son représentant, à défaut de quoi sa participation sera annulée. Le gagnant devra remplir et signer le Formulaire d'Exonération lors de la récupération de son prix en magasin. Le délai de réponse sera comptabilisé exclusivement selon l'horloge de l'Organisateur du Concours.

AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉ COMME GAGNANT D'UN PRIX, chaque Participant Sélectionné devra :

- répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question réglementaire de mathématique;
- dûment remplir, signer et le Participant Sélectionné doit confirmer qu'il se conformer au présent Règlement et reconnaître l'acceptation du Prix tel que remis;
- consentir à ce que son nom, son adresse, sa voix, son image, ses déclarations en lien avec le Concours, ainsi que toute photographie, vidéo, captation et/ou tout tournage, puissent être publiés, reproduits ou autrement utilisés par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, ou en son nom, à des fins de publicité ou autre usage promotionnel ou commercial effectué par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, dans n'importe quel médium existant ou futur, y compris les médias imprimés, la radio, la télédiffusion et Internet, le tout sans autre avis, rémunération additionnelle, ni droit de regard de sa part pour toute utilisation en lien avec ce Concours;
- fournir une pièce d'identité avec photo sur demande.

S'il est impossible de contacter le Participant Sélectionné de la manière décrite à la rubrique « CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS » pour le, si le Participant Sélectionné a) donne une réponse inexacte à la question réglementaire de mathématique; b) omet de retourner le Formulaire d'Exonération dûment rempli et signé dans le délai prescrit; c) ne peut pas accepter (ou refuse d'accepter) le Prix tel qu'il est attribué pour quelque raison que ce soit; et/ou d) est jugé avoir enfreint le présent Règlement (tel que déterminé par l'Organisateur du Concours à son entière discrétion), il sera disqualifié (et renoncera au Prix) et l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner de façon électronique et aléatoire un nouveau Participant au hasard parmi les Participations restantes au tirage (le cas échéant, les dispositions énoncées dans le présent paragraphe s'appliqueront au nouveau Participant Sélectionné).

CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations éligibles reçues au moment du Tirage, par les Magasins Participants, pendant la Période du Concours, conformément au présent règlement.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les Participations deviennent la propriété de l'Organisateur du Concours.

Le Concours est soumis à toutes les lois et à tous les Règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le Concours est régi par les lois du Québec et les lois du Canada applicables à cet égard, est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables et est nul là où la loi l'interdit.

Les décisions de l'Organisateur du Concours sont finales et sans appel pour toutes les questions

liées à ce Concours, y compris toute décision portant sur la validité ou la disqualification de Participations ou de Participants. En participant à ce Concours, vous acceptez d'être juridiquement lié aux modalités du présent Règlement. TOUTE PERSONNE JUGÉE AVOIR ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT S'EXPOSE, EN TOUT TEMPS, À LA DISQUALIFICATION, À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit de retirer, de modifier ou de suspendre ce Concours (ou de modifier le présent Règlement) de quelque façon que ce soit, en raison d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'un traficage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause.

Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de ce Concours (à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours) contrevient au Code criminel et aux lois civiles. Le cas échéant, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi. L'Organisateur du Concours se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement, de quelque façon que ce soit, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, quelle qu'elle soit, ou pour toute autre raison, et ce, sans avis préalable ni obligation. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de faire passer un autre test d'aptitude, s'il le juge approprié, selon les circonstances et/ou afin de respecter la loi applicable.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, de modifier sans préavis l'échéancier du Concours ou l'une ou l'autre des dates indiquées dans le présent Règlement, lorsque nécessaire, afin de pouvoir vérifier la conformité de tout Participant ou de toute Participation au présent Règlement, ou encore en raison de problèmes techniques ou en toutes circonstances qui, de l'avis de l'Organisateur du Concours et à sa discrétion exclusive, risquent de nuire à la bonne administration du Concours en conformité avec le présent Règlement, ou pour toute autre raison.

Par le simple fait de participer à ce Concours, chaque Participant autorise l'Organisateur du Concours et ses mandataires et/ou représentants à conserver, à partager et à utiliser les renseignements personnels qu'il a fournis dans sa Participation par l'entremise des informations contenues sur le formulaire de participation, uniquement aux fins de l'administration du Concours et de la remise du Prix, y compris, sans s'y limiter, pour communiquer avec le Participant à propos du Concours et sa Participation. Vous pourrez aussi recevoir des communications additionnelles de la part de l'Organisateur du Concours et/ou des tiers partenaires (selon le cas) à propos de leurs produits, services, prochains Concours et offres promotionnelles si vous consentez à recevoir ces communications sur le site Web du Concours. Vous pourrez en tout temps, pendant ou après le Concours, renoncer au consentement que vous avez accordé pour recevoir des communications additionnelles en suivant les directives de désabonnement disponibles dans lesdites communications. Veuillez consulter le site <https://corporate.sobeys.com/fr/privacy-policy> pour obtenir des détails sur la politique de confidentialité de Sobeys concernant

l'utilisation des renseignements personnels.

Il est possible de consulter le présent Règlement du Concours au comptoir de service de chaque Magasin Participant ou à <https://www.bonichoix.com/fr/concours>. Le nom du gagnant du Concours sera disponible au plus tard dans les soixante (60) jours suivant le Tirage (le lundi 24 août 2026) et ce pour une période minimale de dix (10) jours au comptoir de service de chaque Magasin Participant ou à <https://www.bonichoix.com/fr/concours>.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent Règlement en version française et les déclarations ou d'autres énoncés contenus dans les documents du Concours, y compris, la Participation, le site Web, la version anglaise du présent Règlement et/ou le matériel publicitaire sur le lieu de vente, la publicité télévisée, imprimée ou diffusée en ligne, les modalités de la version française du présent Règlement auront préséance dans la mesure où la loi le permet.

Le présent Concours n'est pas géré ou parrainé par [bonichoix.com](https://www.bonichoix.com). Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le Concours doit être soumis à l'Organisateur du Concours et non à [bonichoix.com](https://www.bonichoix.com) ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'Organisateur de ce Concours.

En participant au Concours et à titre de condition d'acceptation d'un Prix, vous, vos héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit, libérez et dégagez à jamais de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, les Commanditaires Présentateurs et les Fournisseurs du Prix, Scène Plus IP Corporation et chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, successeurs, mandataires, agents, conseillers, franchisés, actionnaires, partenaires, représentants, leurs agences de publicité, de promotion et d'exécution et chacun de leurs employés respectifs, les dirigeants, administrateurs, mandataires et représentants (collectivement, les « Parties Renonciataires »), contre toute perte, dommage (y compris, sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs), droits, réclamations, actions, les causes d'action, les blessures corporelles, les dommages matériels ou le décès, y compris, sans s'y limiter, tous les coûts et responsabilités de toute nature, y compris les frais juridiques sur une échelle d'indemnisation substantielle, ci-après appelée « Réclamations » et y compris, sans s'y limiter, toute Réclamation découlant d'un acte de négligence des Parties Renonciataires, que vous avez maintenant, ou que vous pourriez avoir par la suite contre les Parties Renonciataires directement ou indirectement résultant ou découlant : (i) de la participation au Concours, votre participation et/ou l'attribution, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'utilisation abusive ou la jouissance d'un Prix, et, le cas échéant, le déplacement, la préparation ou la participation à un événement ou à une activité liée au Prix; ou (ii) les droits de publicité accordés à l'Organisateur du Concours. Vous reconnaissez expressément que vous comprenez qu'il peut y avoir des risques graves de blessures corporelles, de décès ou de dommages matériels associés à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation et/ou à l'utilisation abusive du Prix et à la participation à tout événement ou participation à certaines activités liées au Prix, et vous assumez volontairement ces risques. Vous acceptez également d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les Parties Renonciataires de toute Réclamation

relative à ce qui précède.

Toutefois, en participant à ce Concours, tout Participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plateforme à bonichoix.com et dégage de toutes responsabilités l'Organisateur du Concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlées par ou liées à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotions, leurs employés, agents et représentants de tous dommages qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plateforme.